



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

N°906
Entrée le 16.07.2024
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 01.08.2024
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 17.07.2024
Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 16 juillet 2024

Objet : Question parlementaire n° 906 du 18 juin 2024 de Madame la Députée Liz Braz concernant « Cyberattaques sur les implants cardiaques ».

Madame la Ministre,

En date du 18 juin 2024, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au jeudi 1^{er} août 2024, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez